

Parcours Entrepreneur Leader

INITIATIVE ILE DE FRANCE

Présentation du dispositif

Le Parcours Entrepreneur Leader est un dispositif porté par un réseau de partenaires qui est un accompagnement complet du créateur et de la jeune entreprise jusqu'à trois ans, dont l'objectif est de faciliter les démarches en 3 étapes clés :

La première étape : "bâtir son projet" avec l'accompagnement de conseillers en création d'entreprise, a pour objectif de :

- finaliser l'étude économique,
- formaliser le business plan,
- choisir le statut juridique, fiscal et social,
- tester l'activité et faire les premiers pas d'entrepreneur en couveuse-lab,
- être aidé à formaliser et présenter le dossier à des partenaires.

La seconde étape : "financer son projet" réussir l'étape cruciale du financement du projet, en profitant d'un accompagnement pour :

- être informé sur l'offre de financement et l'éligibilité de du projet (réunions collectives, rendez-vous individuels),
- structurer financièrement le projet à travers l'analyse du business plan (aspects financiers, humains, marketing, comptables, juridiques, etc.) et le passage devant un comité d'agrément,
- mobiliser un financement (microcrédit, garantie bancaire ou prêt d'honneur) et un concours bancaire si nécessaire.

La troisième étape : "piloter son entreprise" bien lancer sa croissance, en profitant d'un accompagnement durant les 3 premières années par un conseiller de notre réseau de partenaires :

- construire le pilotage efficace de son entreprise,
- mettre en œuvre l'action commerciale
- développer son réseau et ses opportunités d'affaires,
- effectuer des recrutements pertinents,
- sécuriser le développement de l'activité,
- développer ses compétences entrepreneuriales.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif Parcours Entrepreneur Leader s'adresse aux TPE-PME ainsi qu'aux entreprises innovantes technologiques.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est sous forme d'un prêt d'honneur pouvant aller jusqu'à 120 000 € pour les projets innovants et technologiques et 50 000 € pour les TPE-PME.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes d'aide sont à faire à Initiative Ile-de-France.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur

Organisme

INITIATIVE ILE DE FRANCE

- **Initiative Ile de France Siège**
36 rue des PETITS-CHAMPS
75002 PARIS
Téléphone : 01 44 90 87 00
Télécopie : 01 44 90 87 04
E-mail : contact@initiative-iledefrance.fr